



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19420/Add.52
3 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU
EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/19420 du 11 janvier 1988, S/19420/Add.7 du 25 février 1988, S/19420/Add.11 du 25 mars 1988, S/19420/Add.16 du 28 avril 1988, S/19420/Add.28 du 22 juillet 1988, S/19420/Add.44 du 8 novembre 1988 et S/19420/Add.51 du 29 décembre 1988.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 31 décembre 1988, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.
